



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Leuc dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Marie Jordy.

Présents : M. Alquier - D. Delmon – M. Grasa-Lazaro – JM Jordy – A. Vaquié - Henri Cases - C.Falcou – C.Tharin  
C. Barbier

Procurations : R.Castan à C.Tharin –

Absents excusés : K.Bitton - E. Debez – Romain Castan

Secrétaire de séance : Céline Falcou

Date convocation : 29/01/2024

**Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité puis il passe à l'ordre du jour.**

### **1 - Ouverture des crédits d'investissement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit pour le règlement d'achats d'investissement engagés, conformément à la loi 96-314 du 12 avril 1996 – art 69 du titre VII qui donne la possibilité aux communes de procéder aux dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 et dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent non compris les produits afférents au remboursement de la dette.

Il est demandé au conseil de décider l'ouverture de crédit à la section d'investissement pour un montant maximum de 25% des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent non compris les produits afférents au remboursement de la dette, soit un maximum de 116 222.05 €

**VOTE – POUR : 10 – ABSTENTION : 0**

### **2 - Adhésion Cité Connect**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'abonnement gratuit à Cité Connect (agenda et planning partagés- espace de stockage et de sauvegarde Cloud ) pour la sécurisation des données arrive à expiration le 18/03/2024.

Afin de le renouveler, il est demandé au conseil d'approuver la proposition de solution sécurisée de Cité Connect sur les postes du secrétariat et des adjoints pour un montant de 396.00€ TTC/an.

**VOTE – POUR : 10 – ABSTENTION : 0**

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la Loi de Finances pour 2023 créant le fonds vert.

Vu la circulaire du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 14 décembre 2022 fixant les modalités de déploiement de ce fonds.

Considérant que ces travaux visant à rendre les bâtiments publics moins énergivores sont programmés en 2024.

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert (Rénovation énergétique des Bâtiments Publics).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert afin de réaliser les travaux d'installation d'une pompe à chaleur dans les locaux de la mairie.

Le coût de ces travaux s'élèvent à :



Diagnostic énergétique 483.00€ HT  
Installation pompe à chaleur 51 772.00€ HT

**Coût total prévisionnel HT 52 255.00€ HT**  
**Coût total prévisionnel TTC 62 706.00€ TTC**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du fonds vert pour les travaux énergétiques de la mairie et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier

**VOTE – POUR : 10 – ABSTENTION : 0**

**4 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au dialogue territorial SCOT-PLH (Schéma de Cohérence Territorial-Programme Local de l'Habitat)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient à la demande de Carcassonne Agglo de désigner un représentant au dialogue territorial du SCOT-PLH.

Ces dialogues seront l'occasion de se coordonner sur les documents d'urbanisme, les différents projets urbains mais également de suivre ensemble les objectifs de production de logements et de consommation d'espace.

Il est demandé au conseil de proposer un représentant ainsi qu'un ou deux suppléants qui siègeront au sein de ces dialogues territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de désigner comme représentant Mr Jean-Marie JORDY Maire, et comme suppléant Mr Christophe BARBIER Conseiller Municipal.

**VOTE – POUR : 10 – ABSTENTION : 0**

**QUESTIONS DIVERSES**

- Mise en place d'une commission chargée d'examiner les possibilités ( échanges, vente, cession )et cheminements des terrains autour de « Saint-Charles ». Elle sera composée de Henri CASES, Davy's DELMON, Romain CASTAN et Anne VAQUIE
- Proposition d'apposer une plaquette informative près du tableau - portrait de Mr Thimotée AIROLLES dans la salle des mariages – offert Par Monsieur Guy NOURY ancien maire de la commune.
- Il est envisagé le recrutement d'un agent polyvalent des services techniques pour le mois de mai . Le profil recherché est soit un contrat aidé ( CUI/CAE) soit un contrat de professionnalisation via un centre de formation.
- Prêt du théâtre de verdure à titre gratuit : revoir le règlement pour les associations extérieures au village selon les projets présentés.
- Concernant le projet d'une piste cyclable entre Leuc et Couffoulens, Mr le maire demande au conseil une délibération de principe . Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15